

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Poitou-Charentes

**Décision n° 15702 du 8 juillet 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes**

NOR : INTJ1512160S

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2015 :

Marchais, Jean-Michel Nigend : 120 361 Numéro de livret de solde : 5 241 364

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2015 :

Fenasse, Christophe Nigend : 167 835 Numéro de livret de solde : 8 023 627

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2015 :

Carlier, Grégory Nigend : 175 269 Numéro de livret de solde : 8 032 855

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juillet 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,*
J.-J. TACHÉ